

**ENSEMBLE,
SOYONS ACTEURS DU CHANGEMENT !**

SOMMAIRE

INVENTONS LA MÉTROPOLE p. 2

164 groupements d'entreprises finalistes !

TRAVAIL ILLÉGAL p. 3

Lutter contre les fraudes, une priorité !

TRANSPORT p. 3

Utilité publique confirmée pour le CDG Express

INNOVATION RH p. 4

La « Fabrique RH », c'est parti !

8 MARS p. 4

Les femmes à l'honneur à la préfecture de région

DOSSIER CENTRAL

Priorité à la culture !



©Aurore Lejeune

Je suis très heureux de vous adresser ce nouveau numéro de la *Lettre du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris*.

Depuis ma récente prise de fonction, j'ai pu mesurer l'importance des enjeux auxquels est confrontée la région Île-de-France, notamment à travers la construction du Grand Paris.

Le Grand Paris dessine l'avenir de l'Île-de-France 2025. Il fédère les énergies et les intelligences pour améliorer le quotidien

des Franciliens et jouer parmi les métropoles mondiales. C'est stimulant d'être acteur de ce changement !

Aussi, je souhaite poursuivre, avec vous tous, le travail effectué par mes prédécesseurs et inscrire mon action dans une démarche constructive et un dialogue régulier pour relever ce défi. Un défi d'autant plus fondamental que nos exigences et ambitions pour notre territoire sont multiples.

L'emploi, la question migratoire, les transports, le logement et l'hébergement, la transition écologique, ou encore la défense de la laïcité et des valeurs de la République, sont quelques-uns des autres chantiers majeurs, parmi tant d'autres, sur lesquels les services de l'État territorial sont également pleinement mobilisés.

Autre événement important en 2017 : la candidature de Paris à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Cette candidature, portée par le Comité de candidature Paris 2024, bénéficie du soutien unanime de l'État, des collectivités territoriales ainsi que des Établissements publics territoriaux (EPT) de Seine-Saint-Denis.

La signature, le 20 mars dernier, du contrat de gouvernance olympique relatif à la mise en œuvre du Village olympique et paralympique et du Village des médias / Cluster olympique est un bel exemple de la collaboration étroite qui doit unir État et collectivités dans nos missions quotidiennes. Que l'État travaille avec les collectivités, c'est dans notre ADN !

À l'heure où notre pays est rythmé par le résultat des prochaines échéances électorales, restons plus que jamais mobilisés. Les bons résultats économiques de la région ne peuvent que nous y encourager. Rigueur, rapidité, réactivité, disponibilité doivent être les maître mots de cette mobilisation commune.

Ensemble, poursuivons nos efforts !

Michel DELPUECH

Préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris

BRÈVES

NOMINATIONS



Laurent Prévost, nouveau préfet du Val-de-Marne, a pris ses fonctions le 13 mars dernier. Il était jusqu'à présent directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises au ministère de l'Intérieur.



François Ravier, nouveau préfet secrétaire général de la préfecture de la région d'Île-de-France, a pris ses fonctions le 20 mars dernier. Il était jusqu'alors directeur de cabinet d'Éricka Bareigts, ministre des Outremer. Il succède à Sophie Brocas, nommée préfète du département d'Eure-et-Loir.

PARIS 2024



PARIS
Ville candidate
Jeux Olympiques de 2024

La candidature à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques, portée par le Comité de candidature Paris 2024, bénéficie du soutien unanime de l'État, des collectivités territoriales ainsi que des Établissements publics territoriaux (EPT) de Seine-Saint-Denis.

En cas de désignation par le CIO, État et collectivités s'unissent pour la réalisation du Village olympique et paralympique et du Village des médias - Cluster olympique. #VenezPartager

LA CARTE D'IDENTITÉ À PORTÉE DE CLIC !



Les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) sont désormais traitées selon les mêmes modalités que les demandes de passeports biométriques.

En savoir +

www.demarches.interieur.gouv.fr

164 groupements d'entreprises finalistes !

Le 1^{er} mars dernier, le jury d'*Inventons la Métropole du Grand Paris* a dévoilé les 164 groupements d'entreprises finalistes, parmi 420 candidats, retenus pour acquérir les 57 sites concernés par cet appel à projets. Ces groupements, formés autour de professionnels de l'aménagement et de l'immobilier (architectes, promoteurs, investisseurs), accordent une place majeure aux entreprises de l'innovation urbaine et de l'ancrage local : plus de 326 start-ups, associations et PME innovantes composent ces équipes.

Des projets innovants

Les candidatures retenues proposent des innovations visant à transformer la Métropole en véritable exemple de ville durable et intelligente, la smart city de demain. Les innovations préparent ainsi la ville au changement climatique à venir (bâtiments bioclimatiques, récupération ou infiltration des eaux de pluie, verdissement massif), tout en prenant en compte les bienfaits de l'économie circulaire ou de la réversibilité des bâtiments.

Une grande majorité des projets proposent des services mutualisés comme

l'autopartage, le co-living ou encore le co-making. Ces innovations dessinent la Métropole du futur et répondent aux nouvelles façons de vivre de ses habitants. De même, pour faciliter leur quotidien, les candidats offrent un panel de solutions innovantes, comme la livraison par drone ou la station-service proposant des carburants propres.

6,4 milliards d'euros d'investissement

Cette opération d'aménagement positionne la place de Paris au rang des plus grandes métropoles innovantes.

C'est aussi la plus grande consultation urbaine innovante d'Europe. Elle génèrera un total estimé à 6,4 milliards d'euros d'investissements (1 point de PIB de la Métropole) pour bâtir 2,6 millions de m², ce qui en fait un des moteurs de l'économie de la Métropole.

Les groupements finalistes doivent déposer une offre pour l'été prochain. Les lauréats seront connus pour fin septembre 2017. Dès maintenant, les entreprises pourront compléter leurs équipes. Elles ont accès pour compléter leurs financements à 200 millions d'euros provenant pour moitié de l'État (Programme des investissements d'avenir) et de la Caisse des dépôts.



Patrick Ollier, président de la MGP, et Michel Delpuech, préfet de région, entourés du jury d'*Inventons la Métropole du Grand Paris*

INVENTONS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS EN CHIFFRES

420 groupements d'entreprises candidats.

164 groupements d'entreprises finalistes retenus pour la phase finale.

57 sites à acquérir, soit 217 hectares de terrain.

21 sites situés dans les quartiers qui accueilleront le Grand Paris Express.

6,4 milliards d'investissements estimés.

3 organisateurs : préfecture Paris et Île-de-France, Métropole du Grand Paris, Société du Grand Paris.

2 partenaires : Caisse des dépôts et Programme des investissements d'avenir (PIA).



En savoir plus

www.inventonslametropoledugrandparis.fr

Lutter contre les fraudes, une priorité !

La fraude au détachement de salariés constitue une forme grave de « dumping social » dont pâtissent les entreprises franciliennes qui respectent la loi. Elle touche particulièrement le secteur du BTP mais aussi les transports, les services et l'industrie. Elle pénalise les salariés détachés dont les droits sont rarement respectés et qui travaillent souvent dans des conditions difficiles.

Lutter contre la fraude au détachement de salariés, et plus généralement contre le travail illégal, constitue une priorité des services de l'État en Île-de-France et de l'inspection du travail en particulier. L'arsenal juridique a été renforcé et permet désormais d'incriminer les donneurs d'ordre.

1930 contrôles en 2016

En 2016, les services franciliens de l'inspection du travail ont procédé à 1 930 interventions ou contrôles sur les lieux de travail afin de vérifier que l'emploi de salariés étrangers détachés respectait les règles encadrant cette pratique. Soit le double qu'en 2015.

Ces actions, parfois de grande envergure, ont révélé 90 infractions : 50 sanctions ont été infligées pour absence de déclaration de détachement, 20 pour défaut de désignation d'un représentant

légal de l'entreprise étrangère. Elles ont donné lieu à des amendes administratives pour un montant total de 606 200 euros. Deux contrats de prestations ont été suspendus.

70 % des interventions ont concerné des chantiers. Les contrôles ont également été effectués sur des événements ou dans des établissements industriels ou commerciaux.



©DR

Une unité spécialisée pour lutter contre le travail illégal

L'unité régionale spécialisée dans la lutte contre le travail illégal, récemment créée par la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la

consommation, du travail et de l'emploi (Direccte), a pour objectif de lutter plus efficacement contre les fraudes complexes dans ce domaine. Les contrôles associant d'autres administrations comme les douanes, l'Urssaf, les impôts, la police ou la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France (DRIEA) se multiplient sous la coordination du préfet de région.

Des conventions de lutte contre le travail illégal ont été signées avec plusieurs branches professionnelles comme le BTP, l'hôtellerie-restauration, la sécurité. Une autre est en préparation pour le secteur de l'agriculture.

L'Île-de-France compte 485 sections d'inspection du travail chargées du contrôle des entreprises de la région. Les sections correspondent à un territoire géographique défini. Certaines ont une compétence sectorielle : établissements SNCF et RATP, navigation intérieure, entreprises agricoles, transports routiers, zones aéroportuaires...

→ Pour saisir l'inspection du travail (selon la localisation, l'activité et la taille de l'entreprise) :

<http://idf.direccte.gouv.fr>

TRANSPORT

Utilité publique confirmée pour le CDG Express

Le Charles-de-Gaulle Express (CDG Express) reliera directement Paris (Gare de l'Est) à l'aéroport Paris – Charles-de-Gaulle, terminal 2 (CDG2) en 20 minutes. Sans station intermédiaire, le CDG Express offrira un service ferroviaire répondant aux attentes spécifiques des usagers du transport aérien. Son coût : 1,41 Mds€ HT (conditions économiques de 2014).

Étape clé

Le 31 mars dernier, l'arrêté inter-préfectoral de déclaration d'utilité publique (DUP) modificative du CDG Express a été signé. Cet arrêté modifie la DUP obtenue en décembre 2008 et pro-

rogée pour cinq ans en 2013. Il prend en compte l'évolution du montage juridique de l'opération et des conditions de son financement. Le tracé, les emprises et les fonctionnalités du projet ne changent pas.

Cette étape clé confirme l'objectif de mise en service du CDG Express pour la fin 2023.

Un projet d'intérêt général

Du 8 juin au 12 juillet 2016 inclus, les modifications apportées au projet, depuis la déclaration d'utilité publique du 19 décembre 2008, avaient été soumises à enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique modificative.

La commission d'enquête, qui a rendu ses conclusions le 29 septembre 2016, a émis un avis favorable assorti de deux réserves et de trois recommandations. Les réponses apportées par les maîtres d'ouvrage ont permis d'établir que les réserves pouvaient être levées et les recommandations suivies de près. L'utilité publique du projet est donc aujourd'hui confirmée.

Dans ses conclusions, la commission indiquait notamment que « l'intérêt général du projet CDG Express n'est pas douteux : il s'agit d'une opération d'infrastructure ferroviaire structurante, répondant à une multiplicité de besoins de mobilité et elle contribue à la création d'un ensemble cohérent et complémentaire de moyens de transport ».

La « Fabrique RH », c'est parti !

Le monde change, évolue et la fonction publique doit s'adapter. C'est dans ce cadre-là que la ministre de la Fonction publique a lancé la démarche « Ma fonction publique se réinvente » afin d'encourager et de développer les nombreuses initiatives prises pour innover et anticiper les transformations de la fonction publique à l'horizon 2025.

Ouverture, diversification et innovation

Pour répondre au triple objectif d'ouverture, de diversification et d'innovation, la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris a lancé, le 10 mars dernier, « La fabrique RH », le nouveau laboratoire d'innovations RH de la préfecture.

Ce projet, qui a pour objectif de répondre aux enjeux spécifiques des ressources

humaines dans la région francilienne, est soutenu au titre du Programme d'investissements d'avenir (PIA), dans la catégorie « laboratoires d'innovations territoriales ».

L'innovation au service des RH

La « Fabrique RH », lancée en collaboration avec l'association LAB-RH, qui fédère plus de 350 start-ups et PME spécialisées dans le secteur des RH, est une formidable occasion de développer une culture partenariale dans le domaine de la Gestion des ressources humaines (GRH) publique.

Son objectif premier est de créer un espace d'échanges entre les services de l'État de la région Île-de-France, de développer l'écoute des agents publics à travers des ateliers participatifs, de conforter une dynamique de partenariats inter-fonctions publiques et avec le secteur privé et d'expérimenter des projets innovants.



ma
**FONCTION
PUBLIQUE**
se réinvente

Premières expérimentations avant l'été

Dès le lancement de la « Fabrique RH », 35 jeunes Franciliens de moins de 35 ans issus d'horizons divers (services de l'État, collectivités territoriales, ministères, mais aussi startups ou même Sciences Po) ont commencé à réfléchir sur les enjeux de demain au travail : l'innovation managériale (télétravail, droit à la déconnexion...), la simplification du rendu-compte, l'accompagnement des réformes ou encore la détection et la valorisation des compétences des agents publics. De premières expérimentations seront sélectionnées prochainement pour être engagées, avant l'été, au sein des administrations publiques franciliennes.

8 MARS

Les femmes à l'honneur à la préfecture de région

Dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes célébrée, le 8 mars, la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris a organisé plusieurs manifestations lors desquelles les femmes ont été mises à l'honneur.

Égalité femmes/hommes, luttes contre le sexisme

L'égalité, notamment professionnelle, entre les femmes et les hommes n'est pas encore gagnée, comme le prouvent plusieurs statistiques. L'écart de salaire entre les femmes et les hommes en Île-de-France est par exemple de 25 %, tous facteurs confondus, et de 19,2 % à durée de travail identique. De nombreuses initiatives sont menées

pour combattre ces inégalités et le sexisme qui en est souvent à l'origine. Deux initiatives franciliennes, « Mixité par A+B » du collectif « Sangs mêlés » pour ses actions de sensibilisation des jeunes en faveur de la mixité scolaire et professionnelle et les « Journées du Matrimoine » de l'association « H/F Île-de-France » qui valorisent l'héritage des femmes artistes et intellectuelles, ont été récompensées à la préfecture de région par la ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes dans le cadre de l'opération « Sexisme pas notre genre ! » lancée en octobre dernier.

Combattre la radicalisation au féminin

30 % des personnes radicalisées sont des femmes. C'est en partant de ce constat

qu'un séminaire consacré à cette problématique a été organisé le 10 mars dernier à la préfecture de région, à nouveau en présence de la ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes. L'objectif : comprendre la radicalisation des femmes pour mieux la prévenir ou la guérir.

Longtemps considérées comme victimes de la radicalisation, les femmes deviennent de plus en plus actrices de celle-ci et représentent aujourd'hui 27,5 % des 13 000 personnes signalées et près de la moitié des mineurs signalés sont des jeunes filles.

Leur engagement a également évolué, du rôle d'épouse et de future mère de djihadistes, elles sont passées à celui de candidates à l'attentat suicide.

Priorité à la culture !



L'Île-de-France se caractérise par une richesse et une diversité artistique et culturelle sans nulle autre pareilles en France et en Europe. De nombreux indicateurs témoignent de l'activité culturelle foisonnante de la région Île-de-France, et de la force et du dynamisme de ce secteur. Sur 2,2 % du territoire national sont concentrés* :

- 27 % des compagnies dramatiques ;
- 13 % des scènes nationales ;
- 31 % des compagnies de danse ;
- 22 % des écoles de musiques et de danse, 22 % des enseignants et 20 % des élèves ;
- 18 % des salles de cinéma, 33 % des recettes ;
- 52 % des salariés du régime de l'intermittence du spectacle et 22 % de la filière culturelle des collectivités territoriales ;
- 33 % des architectes inscrits à l'ordre des architectes et 43 % des élèves architectes.

Dans la région, le ministère de la Culture et de la Communication joue un rôle historique qui se traduit par la présence sur le territoire francilien d'un nombre important d'équipements placés

sous sa tutelle. Cette présence de l'État dans le domaine culturel est renforcée par l'implantation à Paris des services de l'administration centrale, des huit unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) et par la direction régionale des affaires culturelles, la DRAC.

Paradoxalement, ni ce foisonnement culturel, ni cette présence de l'État ne garantissent à tous les Franciliens un accès équitable à la culture. La lutte contre cette inégalité sociale d'accès à la culture, doublée d'une inégalité territoriale, représente le principal défi de l'action de l'État pour sa politique culturelle en Île-de-France. Il s'agit de soutenir et mieux combiner ensemble plusieurs objectifs :

- préserver un très haut niveau d'excellence pour la création artistique et le développement culturel ;
- permettre à tous d'avoir accès à la richesse culturelle et artistique du territoire afin de favoriser les conditions du vivre-ensemble et de la cohésion sociale ;
- contribuer à l'aménagement, à l'équilibre et à la cohésion du territoire ainsi qu'à la qualité de vie des Franciliens par la culture et les arts.

* Sources : site internet DRAC Île-de-France

Permettre à tous de participer à la vie culturelle collective et à chacun de construire son rapport personnel à l'art et à la culture est l'objectif prioritaire de l'État en Île-de-France. Secteur créateur d'emplois, de valeur et d'idées, la culture est également un vecteur d'attractivité internationale fort pour la région francilienne. Les projets phares lancés par l'État territorial en 2016 et ceux à venir en 2017 illustrent cette effervescence culturelle chère à Paris, à l'Île-de-France mais aussi plus largement au Grand Paris de demain !

INITIER, SOUTENIR, VALORISER, ACCOMPAGNER, DIFFUSER, CONNAÎTRE, ENCADRER... SEPT ORIENTATIONS POUR LA CULTURE EN ÎLE-DE-FRANCE.

INITIER

Imaginer des projets novateurs, mettre les opérateurs en relation, donner des objectifs.

- Un nouvel espace culturel et artistique métropolitain : les Ateliers Médicis à Clichy-Montfermeil (93). (cf page 4)
- Des conventions de jumelage entre 22 établissements publics culturels nationaux et 21 zones de sécurité prioritaires.
- Le Grand Paris Express porteur d'un grand projet culturel.
- La participation aux appels à projets urbains innovants [#ReinventerParis](#) et [#InventonsLaMétropole](#).
- De nouvelles résidences d'artistes ou d'équipes dans les champs artistiques les plus fragiles (cirque, arts de la rue...).
- L'aide à vingt médias d'information sociale de proximité et à cinq résidences de journalistes pour initier un nouveau rapport aux médias.
- Le développement de l'éducation au cinéma des plus jeunes avec cinq départements avec le dispositif Maternelle au cinéma.
- L'accompagnement à la constitution des réseaux intercommunaux de lecture publique et le déploiement de Contrats territoire lecture.

SOUTENIR

Rénover les théâtres et les scènes, les lieux de culture, soutenir les projets et les équipes.

En 2016, plusieurs scènes ont été rénovées et d'autres le sont actuellement comme la MC93-Maison de la culture de Seine-Saint-Denis, le Théâtre de la Commune à Aubervilliers, le Centre chorégraphique national (CDN) de Créteil, La Dynamo de Banlieues Bleues et Les Tréteaux de France à Pantin ou encore Little Villette à Paris, nouvel espace dédié aux enfants.

La Manufacture des Œillets a également été inaugurée comme nouveau centre dramatique national à Ivry-sur-Seine.

À cet objectif de transformation, pour faire face à la précarité du secteur culturel, les subventions ont été renforcées pour six compagnies dramatiques conventionnées par la DRAC d'Île-de-France tandis que 39 autres compagnies ont été revalorisées en – plancher –. Dix compagnies théâtrales ont accédé au statut de compagnies et ensembles à rayonnement national et international. À cela s'ajoutent :

- la création contemporaine par les 1 % artistiques ;
- la sécurisation des lieux culturels ;
- le soutien à la professionnalisation
- de plus de 40 artistes chaque année, grâce aux aides à la création et aux
- allocations d'installation d'atelier.

VALORISER

Définir des politiques de protection et de mise en valeur pour ce qui constitue notre patrimoine actuel, en faire le trésor de nos politiques de demain.

Toutes les actions menées en 2016 en faveur de la protection et de la mise en valeur de notre patrimoine telles que l'ouverture du chantier de la restauration de la façade de la maison d'honneur et la rose sud de la Basilique de Saint-Denis, la labellisation des Maisons des Illustres (34 en Île-de-France, dont deux nouvelles en 2016), l'élargissement du réseau des musées de France, avec l'arrivée d'un nouveau musée de France, le musée d'Art et d'Histoire de l'hôpital Saint-Anne ou encore le soutien à dix collectivités pour leur label « Villes et pays d'art et d'histoire » sont un vrai enjeu pour demain. À cela s'ajoutent :

- la poursuite du classement des monuments historiques (neuf classements, quinze inscriptions en 2016) ;
- la commission régionale du patrimoine et des sites (cinquante dossiers examinés) ;
- l'entretien du patrimoine (86 chantiers de restauration de monuments historiques, rénovation du quartier d'artistes La Ruche dans le quartier Saint Lambert de Paris).



Basilique Saint-Denis

ACCOMPAGNER

Être à l'écoute des initiatives privées et des collectivités, les accompagner pour qu'elles s'inscrivent dans une continuité positive de politique publique.

- Réflexion sur les réserves du centre national d'art et de culture Georges-Pompidou et du Fonds régional d'art contemporain (FRAC) de la région Île-de-France.
- Installation de la collection Pinault à la Bourse du Commerce de Paris.
- Construction du R4, pôle d'art contemporain de l'Île Seguin (92).
- Ouverture du parc Napoléon à Monterault-Fault-Yonne (77).
- Restauration de la maison Zola/ Aménagement d'un musée Dreyfus à Médan (78).
- Création de sept ateliers de fabrique artistique dans le domaine du théâtre et des disciplines connexes (conte, marionnette...).
- Création de quatre sites patrimoniaux remarquables.
- Le programme « l'immeuble, l'œuvre ».

ENCADRER

Les services de l'État sont organisés pour porter ces politiques à chaque niveau. Les récentes évolutions institutionnelles sont l'occasion de refonder les services qui orientent et encadrent les collectivités.

- Créer le Service métropolitain de l'architecture et du patrimoine.
- Accompagner la naissance de la Métropole du Grand Paris dans sa composante culturelle.
- Conventionner des politiques conjointes avec les collectivités territoriales.

DIFFUSER

Chacun doit pouvoir avoir accès à la culture. L'État utilise de nombreux vecteurs pour s'approcher des plus éloignés.

L'accès à la culture pour tous s'impose comme une priorité. Les valeurs républicaines s'attachent à ce qu'aucun citoyen ne puisse être délaissé. L'État utilise de nombreux vecteurs pour s'approcher des plus éloignés (champ scolaire, univers carcéral, milieu hospitalier...)

La DRAC d'Île-de-France déploie par ailleurs un important programme « culture-citoyenneté-vivre ensemble » au sein de six collectivités pour restaurer et renforcer le maillage culturel sur des territoires fragilisés de la politique de la ville. Plus de 120 projets artistiques, en lien avec des structures du champ social, ont ainsi été soutenus en 2016.

Quelques actions menées en 2016 pour restaurer et renforcer le maillage culturel :

- à l'école : éducation artistique et culturelle (EAC), « Création en cours », École miroir...
- pour les jeunes sous main de justice : convention DRAC-DRPJJ ;
- en milieu hospitalier et médico-social : convention « Culture et Santé » ;
- le soutien à 25 festivals de cinéma afin de faire connaître des cinématographies peu diffusées et sensibiliser le public avec d'autres cultures par le cinéma ;
- dispositif d'éducation au cinéma en Île-de-France pour 1 199 établissements scolaires, 8 274 classes et 271 302 élèves ;
- 80 résidences territoriales d'artistes en établissement scolaire ;
- 13 contrats locaux d'éducation artistique et culturelle, et deux nouveaux en préparation.

CONNAÎTRE

Approfondir la connaissance de notre patrimoine tant du point de vue des nouvelles pratiques que des vestiges anciens.

- Fouilles en archéologie préventive.
- Connaître le patrimoine linguistique de l'Île-de-France où le nombre de langues parlées est exceptionnel.
- Documenter les demandes de protection au titre des monuments historiques présentées par les habitants, les associations et les collectivités.
- Assurer le contrôle scientifique et technique sur les 516 acquisitions des musées de France et leurs 82 restaurations.



Grand Paris Express, archéologie en gare de Vitry centre

©Denis Gliksmann, Inrap

En 2016, la DRAC a consacré 99,15 millions d'euros à de projets culturels en Île-de-France :

- > soutien à la création artistique (spectacle vivant et art plastiques) : **61,5 M€** ;
- > quelque **25** centres d'arts et lieux intermédiaires subventionnés ;
- > **12** projets de 1 % artistique en cours notamment les Campus de Saclay et de Condorcet ;
- > plusieurs commandes publiques dont l'appel à projet « Street Art ».
- > patrimoines : **18,9 M€** ;
- > livres et industrie culturelle : **1,85 M€** ;
- > démocratisation et transmission des savoirs : **16,9 M€** ;
- > crédits de la préfecture de région : **7,8 millions d'euros.**

Q ZOOM SUR...

Les Ateliers Médicis : l'élaboration d'un grand projet culturel d'ici 2023

Les Ateliers Médicis sont destinés à accueillir, d'ici 2023, à Clichy-Montfermeil, territoire d'enclavement, un grand lieu culturel ambitieux d'envergure internationale, relié à la future gare du Grand Paris Express, et dont la vocation sera artistique mais aussi éducative, sociale, économique, et tournée vers le territoire avec des résidences d'artistes, lieux de création de demain.

Esquissé à la fin de l'année 2011, le projet des Ateliers Médicis est lancé lorsque le ministère de la Culture et de la Communication se rend propriétaire d'une tour de bureaux désaffectée, la Tour Utrillo, à proximité immédiate d'une des futures gares emblématiques du Grand Paris Express. Les premières esquisses du projet architectural, confié à l'architecte Béné-

detta Tagliabuè, ont été remises en septembre 2015 et le processus de démolition de la tour a débuté fin 2016.

Ce projet initié par le ministère de la Culture et de la Communication fédère aujourd'hui le Conseil régional d'Île-de-France, la Métropole du Grand Paris, la Ville de Paris, le Département de Seine-Saint-Denis, les villes de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil. 2017 sera l'année de sa mise en œuvre.

Pour accueillir ce projet culturel, un bâtiment éphémère préexistera à l'ar-

rivée de la gare en 2024. Un concours pour ce bâtiment éphémère a été lancé le 31 mai 2016.

Cité Médicis - Grand Paris

30 millions d'euros de subvention

1 bâtiment provisoire

1 bâtiment définitif articulé avec la nouvelle gare (6 000 à 9 000 m²)

En savoir +
<http://www.medicis-clichy-montfermeil.fr>



« Conventions ZSP - culture » : bilan positif !

Inscrite au comité interministériel du 15 octobre 2015 sur le Grand Paris, le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris a lancé le 11 janvier 2016 le plan « conventions ZSP-culture » qui engage 22 grands établissements publics culturels (EPC) à soutenir et développer pendant trois ans des actions spécifiques pour les habitants des communes franciliennes classées dans les 21 zones de sécurité prioritaires (ZSP) de la région francilienne.

Ces jumelages illustrent la volonté du Grand Paris d'ouvrir davantage l'accès à la culture aux habitants de ces quartiers. Grâce à ces conventions, de grands établissements culturels ouvrent leurs portes aux jeunes des quartiers en difficulté, afin de les faire participer activement à des projets culturels ambitieux en devenant eux-mêmes spectateurs mais surtout acteurs de la création artistique.

L'État apporte un soutien financier à hauteur de 60 000 euros par an et par projet sur des crédits relevant du périmètre de la politique de la ville. Cette subvention, qui ne couvre qu'une part des dépenses engagées par les établissements culturels, sera attribuée pendant toute la durée du projet, soit pendant deux ou trois ans.

Treize conventions de jumelage ont été signées le 12 juillet 2016, et huit autres le 14 février dernier.

©William Beaucardet / Philharmonie de Paris



Grande Salle Pierre Boulez - Philharmonie

L'Opéra national de Paris, la Philharmonie, la Bibliothèque nationale de France (BnF), le Théâtre national de La Colline, le château de Fontainebleau, le Centre des monuments nationaux, le musée d'Orsay, le château de Versailles, le musée du Quai Branly, le Théâtre des Amandiers, Radio France, le Théâtre de l'Odéon, le musée du Louvre, les Archives nationales, Pôle Sup'93, le centre national d'art et de culture Georges-Pompidou, l'Établissement public du Parc et de la Grande halle de la Villette, l'Institut national de l'audiovisuel (INA), le Centre national des Arts plastiques (CNAP), la Cité de la céramique Sèvres-Limoges, le Centre de musique baroque de Versailles et le château d'Écouen se sont pleinement engagés dans ce projet.